

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 12 Octobre 2022.

L'an deux mille vingt deux le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 06 Octobre 2022

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. BENOIT François, Mme CHENU Mallory, M. GERMAIN Eric, M. GIRAUD Stéphane, M. HELLY Jean-Luc, M. LACHISE Samuel, Mme MOTTIN Noémie, Mme VILLARD Isabelle, et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : Mme CHANAUX Claudine, Mme BOUZON Vanessa et M. GENEVE Bastien

ABSENTS : Néant

Avaient donné procuration : M. GENEVE Bastien et Mme BOUZON Vanessa

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENOIT François

Validation du compte rendu de la séance précédente
Signatures

1) Finances : Décision Modificatif n° 5

Monsieur le Maire nous rappelle qu'il est nécessaire de réajuster le budget primitif suite au dépannage de la pompe d'arrosage du stade et concernant les annuités des emprunts pour les travaux de l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	627		Services bancaires	780.00 €
66	66111		Intérêts des emprunts	3 050.00 €

21	21538	102	Installation, matériel et outillage - autres réseaux	8 500.00 €
----	-------	-----	--	------------

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 3 830.00 €
23	2313	129	Construction	- 8 500.00 €

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 46/2022

2) Désignation des membres de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale

Vu la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'article L.19 nouveau, du code électoral, modifié par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 dans son article 3

Vu le décret n°2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités sur les listes électorales,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la délibération 55-2020, 47-2021 et 23-2022 désignant les membres de la commission de contrôle des listes électorales

Vu la démission de Mme KARDASZ Marianne du Conseil Municipal et de ce fait de la Commission de contrôle des listes électorales

Vu la nomination de M. DUTAL Florent en tant que Conseiller Municipal en remplacement de Mme KARDASZ Marianne

La commission de contrôle est composée comme suit dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1°) de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription électorale ;

2°) de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu des sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription électorale ;

Considérant que la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges en a obtenu 14 et que la deuxième liste a obtenu 1 siège, la commission de contrôle sera composée de 4 conseillers municipaux de liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et du conseiller de la deuxième liste ayant obtenu le siège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, décide de constituer la Commission de contrôle des listes électorales comme suit :

Liste « Tous Elus »

- BENOIT François
- VANDERGHEYNST Julie
- BOUZON Vanessa
- GENEVE Bastien

Liste « Un nouvel élan pour Jarcieu »

- DUTAL Florent

Une délibération est prise en ce sens n° 47/2022

3) Marchés Publics : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le maire nous rappelle les délibérations N° 30-2020,19-2021, 48-2021 et 24-2022 constituant la Commission d'Appel d'Offres, selon l'Article 279 du Code des Marchés Publics, et que suite à la démission de Mme KARDASZ Marianne, il est nécessaire de nouveau délibéré

Sont ainsi élus :

Président : BERHAULT Yann, Le Maire

Titulaire : CHANAUX Claudine

Suppléant : DUTAL Florent

Titulaire : GERMAIN Eric

Suppléant : FROGER Eric

Titulaire : HELLY Jean-Luc

Suppléant : VANDERGHEYNST Julie

Une délibération est prise en ce sens n° 48/2022

4) Local Confrérie : renouvellement bail commercial

Monsieur le Maire nous rappelle que la Commune est propriétaire du local dit « de la Confrérie » situé au 1 425 RD 519.

Il rappelle la délibération N° 44-2019 autorisant la signature d'un bail commercial dérogatoire avec la SARL « Les pieds sous la table ».

Monsieur le Maire nous propose de renouveler le bail commercial à la SARL « Les pieds sous la table » pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois et moyennant un loyer mensuel de 400 € suivant bail.

Il propose un bail commercial ci-joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le renouvellement du bail commercial d'une durée de 3 ans renouvelable 2 fois et moyennant un loyer mensuel de 400 € suivant bail et tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 49/2022

5) Terrain ZA des Blaches : abandon d'achat

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 72-2022 dans laquelle le Conseil Municipal donné un avis favorable pour l'achat des parcelles N° ZE297 - ZE289 et N° ZE290 et ZE250 auprès de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Il informe l'Assemblée avoir reçu une demande de la menuiserie TORGUE qui serait intéressée par ce terrain et une autre entreprise de la zone artisanale le serait également.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal afin de savoir si la Commune maintient son avis favorable pour l'achat de ces parcelles.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de retirer son avis favorable afin de laisser la possibilité à de nouvelles entreprises de s'installer sur notre commune.

Le Conseil Municipal, après discussion et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retirer son avis favorable afin de laisser la possibilité à de nouvelles entreprises de s'installer sur notre commune et demande à Monsieur le Maire d'informer la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Une délibération est prise en ce sens n° 50/2022

6) Point sur les commissions communales

a) Commission UTA :

Monsieur HELLY Jean - Luc, responsable de la commission nous fait un point sur l'ensemble des projets :

Ecole :

Les travaux de l'école : la classe du bas de Madame GAMAIN Violaine sera terminée pour les vacances de la Toussaint. Le premier jour des vacances aura lieu le déménagement de sa classe.

L'étage sera fini pour les vacances de Noël ainsi que les extérieurs.

Il nous informe d'une différence de couleur au niveau des fenêtres entre les anciennes et les nouvelles (blanches et grises), il va regarder ce qui était indiqué dans le cahier des charges.

Eclairage public :

Les ampoules qui étaient defectueuses concernant l'éclairage public ont été changées.

Un lampadaire va être remplacé en module LED.

La commune compte seulement 40 luminaires LED sur un total de 200.

Gestion des eaux pluviales :

Monsieur HELLY Jean - Luc nous informe qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône. Ils ont demandé à Monsieur HELLY Jean - Luc de faire un état des lieux car ils ne savent pas encore s'ils reprennent l'ensemble du réseau....

Vestiaire Stade de Foot :

Il faut faire un point avec le Président du Foot car l'entreprise avec qui on avait signé un devis ne répond pas.

City Stade :

Monsieur BENOIT François et Monsieur le Maire nous explique que la division foncière du terrain aura lieu ce vendredi. Cette démarche permettra d'acheter le terrain pour le début d'année prochaine.

Une réunion avec les jeunes du village aura lieu prochainement.

La prochaine réunion UTA aura lieu le 2 novembre prochain à 19h15 dans la salle du Conseil Municipal.

b) Commission 3^e :

Madame VILLARD Isabelle, responsable de la commission nous fait un point sur l'ensemble des projets :

Séquoia communal est en souffrance :

La sécheresse, la canicule, les piétinements répétitifs et le manque de nourriture l'ont beaucoup fragilisé.

Nous allons intervenir sur 2 aspects :

- un apport de compost est mis en place
- une zone délimitée tout autour de l'arbre fermée au public pour une durée indéterminée (au mieux jusqu'aux premiers signes d'amélioration)

Il est fort probable que nous allons limiter la zone accessible du séquoia.

Pigeons :

La problématique des pigeons est toujours en réflexion, nous sommes toujours à la recherche de solution car cela reste un coût onéreux. Une visite avec Monsieur DUCLOS Julien et Monsieur EYMARD Richard, Président de l'ACCA de Jarcieu va avoir lieu prochainement sur les silos.

Déjections canines :

Nous avons un gros problème d'incivilités. Des affiches avec des panneaux et des sacs dans le centre du village seront mis en place prochainement.

Point propre :

Un 4^{ème} point de tri sera mis en place sur la Commune derrière la salle polyvalente.

Cimetière :

Le géomètre est venu faire les repérages, l'architecte va attaquer le projet début novembre nous recevrons une esquisse prochainement.

La Poste :

En binôme avec la commission UTA, une réflexion est à faire sur le devenir de la poste. Nous pouvons bénéficier de 5 jours gratuits avec le CAUE pour qu'ils nous proposent des projets afin d'améliorer le Centre Bourg.

Végétalisation participative de nos rues:

Une réflexion sur la végétalisation participative est en cours afin de donner la possibilité à tous les habitants d'exploiter les bordures de rues communales devant leur maison.

Un recensement est en cours auprès de la commission 3^e.

Compost :

Julie VANDERGHEYNST, en charge du compost, nous informe qu'il a un bon taux de remplissage, il est quasi complet.

Mardi prochain Julie VANDERGHEYNST et Claudine SALINGUE feront un point sur le composte de la cantine.

La prochaine commission 3^e aura lieu le mercredi 16 novembre prochain à 19h30 dans la salle du conseil municipal.

c) Commission CASE :

Monsieur LACHISE Samuel, responsable de la commission nous fait un point sur l'ensemble des projets :

Vogue :

La vogue a bien fonctionné cette année pour une reprise après COVID.

Forum des associations :

Monsieur LACHISE Samuel, souhaite revoir l'organisation du forum afin qu'il ait plus de participants au niveau des associations.

Sou Des Ecoles :

Il y a beaucoup plus de bénévoles cette année.

Conscrits :

L'association des conscrits est en cours de création. Une nouvelle organisation sera mise en place pour la passation avec les prochains conscrits en décembre :

Classe - Sur classe - Sous Classe

Marché de Noël :

Une date est pré-réservé mais actuellement nous n'avons pas de volontaire pour s'occuper de cette manifestation.

Aménagement de la Salle Seyve Buisset :

Monsieur LACHISE Samuel, nous informe qu'on ne fera pas le noir dans la salle car cela a été refusé par la commission de sécurité à cause du désenfumage

d) Commission PESC :

Madame CHENU Mallory, responsable de la commission PESC et du CCAS nous fait un point sur l'ensemble des projets :

ACTIOM :

Les permanences mutuelle du mercredi apres midi avec l'association ACTIOM ont beaucoup de succès.

Repas des aînés :

Le repas des aînés aura lieu le samedi 12 novembre prochain et les colis seront distribués après pour les personnes concernées.

Le prochain bulletin communal paraîtra prochainement.

Le site internet est en cours de finition et il y aura l'application panneau pocket

7) Questions diverses

a) Pharmacie de Jarcieu :

Monsieur Froger Eric et Madame CHENU Mallory ont rencontré Madame PASTORE Corinne qui leur a présenté un nouveau service qu'elle va mettre en place pour la population. Il s'agit de la télémédecine, c'est-à-dire, qu'elle offre un service de médecine supplémentaire permettant de renforcer l'accès aux soins.

Le patient va d'abord lui décrire ses symptômes en fonction de son problème de santé, il / elle lui conseillera d'attendre une consultation physique avec son médecin, d'appeler le 15 ou d'effectuer une téléconsultation dans la pharmacie. Une salle de confidentialité est mise à disposition avec le matériel nécessaire (thermomètre, tensiomètre, vidéo - transmission etc) afin que les patients puissent bénéficier d'une téléconsultation.

Le service est pris en charge par la mutuelle et la sécurité sociale et il restera à charge 5 euros au patient.

Ce sera sans rendez-vous et les médecins intervenants sont du territoire. Ce service permet de pallier à la désertification médicale et de désengorger les cabinets médicaux, vous pourrez par exemple renouveler vos ordonnances. Il est accessible à partir de 3 ans.

b) Inauguration de l'école :

Monsieur le Maire nous rappelle que l'inauguration de l'école aura lieu le vendredi 14 avril prochain. Afin d'organiser cette manifestation, il souhaite créer une commission. Un point sera fait au prochain conseil municipal afin de connaître les participants. Une convocation sera envoyée aux différents acteurs susceptibles d'organiser cet évènement.

c) Recherche de médecins

Monsieur FROGER Eric et Monsieur BENOIT François ont finalisé avec l'aide de Madame Zoé MARTINEZ, étudiante en communication l'affiche sur la recherche d'un troisième médecin pour notre village et vont prochainement l'envoyer dans différents réseaux médicaux.

d) Illumination 2022

Monsieur Le Maire, souhaite créer une commission avec un référent pour cette année car les illuminations seront concentrées sur le centre du village.

A confirmer : Madame BOUZON Vanessa, Madame CHENU Mallory et Monsieur FROGER Eric.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 9 Novembre 2022 à 19 h 15

SIGNATURES

BERHAULT Yann

LACHISE Samuel

VILLARD Isabelle

HELLY Jean-Luc

CHENU Mallory

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHANAUX Claudine

FROGER Eric

EXCUSEE XXXX

EXCUSEE XXXX

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

GIRAUD Stéphane

EXCUSE XXXX

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie

DUTAL Florent